Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 octobre 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DU 204 - Substitution de la dénomination « rue Jean et Marie Moinon » à celle de « rue Jean Moinon » (10e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris propose de substituer la dénomination “rue Jean et Marie Moinon” à celle de “rue Jean Moinon”, pour la rue commençant aux numéros 218 rue Saint Maur et 24 avenue Claude Vellefaux et finissant aux numéros 34 rue de Sambre et Meuse, d’une part, et 17 rue Sainte Marthe, d’autre part, (10e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l’avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

La dénomination “rue Jean et Marie Moinon” est substituée à celle de “rue Jean Moinon”, pour la rue commençant aux numéros 218 rue Saint Maur et 24 avenue Claude Vellefaux et finissant aux numéros 34 rue de Sambre et Meuse, d’une part, et 17 rue Sainte Marthe, d’autre part, (10e).